

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4981**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de quart de passerelle

Nouvel intitulé : Chef de quart de passerelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation	Commandant l'Ecole navale et le groupe des écoles du Poulmic

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de quart de passerelle a pour mission : - d'assurer la conduite du navire en toute sécurité : à la mer, il est amené, en général, à assurer seul la navigation et la sécurité nautique du bâtiment à la passerelle du navire.

- d'assurer du bon usage des transmissions : à la mer, il est responsable de la tenue des transmissions.
- d'organiser la passerelle d'un bâtiment : à la mer et à quai, il gère avec son équipe les opérations de mise à jour de l'ensemble de la documentation, des tableaux synoptiques et des ouvrages de la passerelle.
- de superviser la gestion du matériel dont il a la responsabilité : à quai, il veille à la bonne tenue de la comptabilité des matériels.
- d'assurer de la disponibilité du matériel dont il a la responsabilité. A quai, il assure avec son équipe la disponibilité du matériel.
- d'assurer du bon état des locaux et surfaces confiés au service.
- de participer à la lutte contre les sinistres. A quai et à la mer, il est chef d'une équipe constituée pour combattre éventuellement un incendie ou une voie d'eau.
- de participer à la surveillance du bâtiment. A quai, il est responsable de l'encadrement du personnel attaché à la surveillance du bâtiment.

Capacités attestées par le titre Le titulaire de la certification maîtrise les opérations suivantes :

- la navigation en toute circonstance en et hors vue de terre
- l'exploiter des systèmes, des instruments et des aides à la navigation
- la sécurité nautique du bâtiment
- la manœuvre du bâtiment en toute circonstance
- la direction des équipes de passerelle et de manœuvre
- les transmissions à bord des bâtiments de la Marine nationale
- le contrôle des communications internes et externes
- la mise à jour de la documentation passerelle
- le contrôle de la correction des documents et ouvrages nautiques de la passerelle
- la formation du personnel oeuvrant en passerelle
- le suivi des mouvements comptables
- le contrôle de la gestion des stocks
- le contrôle du bon fonctionnement des matériels
- l'encadrement du personnel sous ses ordres
- la supervision de l'entretien et de l'agencement des locaux
- la prévention des risques contre les incendies et les voies d'eau
- l'intervention sur un sinistre
- la direction d'une équipe de protection défense.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale. A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises suivantes : nautisme, centre de formation à la navigation, off-shore et transport maritime.

Chef de quart de passerelle

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1406 : Encadrement équipage de la pêche

N3101 : Encadrement de la navigation maritime

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 composantes liées aux 18 capacités :

1 - Navigation : contrôles écrits 40 heures - contrôles TP : 37 heures - contrôle de mise en situation en simulateur de navigation : 2 heures - à bord de bâtiments écoles et d'embarcations à moteur : 193 heures.

2 - Gestion : contrôles écrits 15 heures - contrôle oral d'anglais : 30 mn.

3 - Maintenance : contrôles écrits 11 heures - contrôle oral d'anglais maritime : 30 mn - contrôles TP : 13 heures - contrôle de mise en situation en simulateur de navigation : 2 heures

4 - Surveillance et sûreté du bâtiment : contrôle écrit : 3 heures - mise en situation : 1 heure

A l'issue de la formation en école, les élèves embarquent sur un bâtiment de la Marine nationale durant 12 mois pour valider chacune des compétences dans l'emploi sous la forme d'un contrôle continu.

Modalités d'évaluation : épreuves écrites, orales et pratiques.

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Portefeuille de preuves
- Simulations ou observation en situation de travail
- Entretien

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Président : le commandant de l'école, le chef d'état major ou un cadre d'instruction (directeur de l'enseignement, directeur de cours, chef ou adjoint de département ou groupement d'instruction) ; - Membres Un cadre d'instruction, les professeurs, ou instructeurs désignés par le commandant de l'école ; - Membre avec voix consultative Le médecin de l'école.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	5 personnes composent le jury - Qualité du président du jury : Commandant de l'école - Au moins 1 représentant « employeur » (tout membre de la profession exerçant des fonctions d'employeur d'un salarié titulaire de la certification) choisi au choix, au sein des forces, auprès de l'autorité de direction générale, auprès de l'autorité de tutelle de compétences, parmi le personnel de réserve ou parmi les partenaires professionnels civils de la Marine (entreprise, ministère, syndicat professionnel, etc) ; - Au moins 1 représentant « salarié » (tout membre de la profession occupant des fonctions visées par la certification) choisi au sein des forces parmi les 8 promotions précédentes ou parmi le personnel de réserve.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Timonier'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de passerelle de navire'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

30 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE
ECOLE NAVALE ET GROUPE ECOLES DU POULNIC
ECOLE DE MANŒUVRE ET DE NAVIGATION
29240 BREST ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Ancien libellé : - BS Timonier (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

- Technicien supérieur de passerelle de navire (Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Technicien supérieur de passerelle de navire

Certification suivante : Chef de quart de passerelle